

Nanterre, le 16 avril 2012

Monsieur Michel BOYON
Conseil supérieur de l'audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris cedex 15

Monsieur le Président,

Selon les recommandations du CSA, les services de radio et de télévision amenés à traiter de l'élection présidentielle doivent respecter la règle de l'égalité depuis le 9 avril dernier.

Or, d'après les décomptes auxquels nous avons procédé depuis cette date, nous nous apercevons que cette règle est très imparfaitement respectée par de nombreux média.

Pourriez-vous en urgence rappeler aux intéressés l'impératif d'égalité ?

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François JALKH
Mandataire national de
Madame Marine LE PEN